



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le 4 février 2021

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL DU 4 FÉVRIER 2021

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) s'est réunie le mercredi 4 février 2021 à la préfecture du Cher.

Lors de cette réunion, une demande d'autorisation d'exploitation commerciale a été examinée :

- **Extension de 1 087 m² d'un ensemble commercial par l'extension de l'hypermarché E. LECLERC, sis route de Vierzon (RD 2076) à SAINT-DOULCHARD (18230), portant sa surface de vente totale à 7 086 m², sans création de surface plancher supplémentaire.**

Déposée par : SAS BOURGES DIS, sise Le Nouveau Prado à BOURGES (18000).

Surface de vente demandée : 1 087 m².

La CDAC a émis un **AVIS FAVORABLE** à la demande d'autorisation par :

- 6 avis favorables
- 3 avis défavorables
- 1 abstention

Contact presse :
Secrétariat Général
Direction de la Citoyenneté
Secrétariat de la CDAC

Tél : 02 48 67 18 18
Mél : pref-communication@cher.gouv.fr
www.cher.gouv.fr

Place Marcel Plaisant
CS 60022
18020 BOURGES CEDEX